

INTITULE DU POSTE

TUTEUR DE MAISONNEE D'APPELES DU SNU

DIRECTION OU SERVICE :

**Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Direction départementale déléguée du Rhône/ D.A.S.E.N.**

CATEGORIE: C

POINTS NBI :

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Poste vacant

Poste susceptible d'être vacant

Création

Localisation administrative et géographique :

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Direction départementale déléguée
33 RUE MONCEY – 69003 LYON

Localisation fonctionnelle lors du séjour de cohésion : du 22 juin au 3 juillet 2020

LYCEE FRANÇOIS RABELAIS
LYON DARDILLY

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : TUTEUR DE MAISONNEE DE VOLONTAIRES DU SNU

NOMBRE DE JEUNES A ENCADRER : 10 APPELES

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE : VACATIONS, OBLIGATION DE LOGEMENT SUR PLACE PENDANT LE SEJOUR DE COHESION

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale, qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme, à partir de 15 ans :

- **une phase préalable d'information et de préparation**, qui permet d'informer les familles et de préparer l'appel des jeunes. Appuyée sur le collège et les programmes d'enseignement, elle se traduit également par l'organisation d'une journée d'information en classe de 3^{ème} ;
- **un séjour de cohésion de deux semaines du 22 juin au 3 juillet 2020**, destiné à transmettre un socle républicain fondé

sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, effectué dans l'année qui suit la classe de 3^{ème}, sera aussi l'occasion de bilans individuels (santé, illettrisme, compétences) ;

- **une mission d'intérêt général**, obligatoire inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- **Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois**, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

Le chef de centre du SNU est désigné par le ministre en charge de l'Education nationale et de la jeunesse sur proposition du préfet de département et du recteur. Dès sa nomination il intègre l'équipe de projet départementale pour participer à la conception et à la préparation du projet d'accueil des volontaires à l'occasion des premiers séjours. Il dirige le premier séjour de cohésion pilote et les séjours de cohésion suivants, organisés au cours des vacances scolaires 2020/2021. Il participe à l'évaluation des séjours successifs et à la définition des aménagements souhaitables.

Il est appuyé dans ses missions par deux adjoints et un gestionnaire :

- un adjoint d'encadrement, chargé de la direction et de l'animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
- un adjoint chargé des activités, qui coordonne l'ensemble des intervenants et s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations concourantes ;
- un gestionnaire.

Ainsi que par 20 tuteurs et 8 cadres de compagnie

Un infirmier en tant que référent sanitaire et un référent « Sport et cohésion sociale » viennent compléter l'équipe d'encadrement.

- L'effectif du centre est divisé en maximum 10 « maisonnées » de filles et 10 « maisonnées » de garçons, constituées par le chef de projet en amont du séjour, conformément à l'objectif de brassage géographique et social et ce afin d'encourager la cohésion et la responsabilité collective.
- Les maisonnées, composées de 10 à 15 personnes, sous la direction d'un tuteur, constituent l'unité de vie courante. Installées autant que possible en chambrées, elles permettent en particulier l'intégration des mineurs identifiés en situation de handicap ou de vulnérabilité. Pour chaque maisonnée, un tuteur majeur est chargé de la supervision de la vie courante du groupe, de l'animation lors des activités et des « conseils de maisonnées ».
- Les maisonnées sont regroupées au sein d'une compagnie, sous la direction d'un capitaine de compagnie et d'un adjoint. Les compagnies sont toujours mixtes et les activités sont autant que possible conduites dans ce cadre, dès que leur organisation dépasse le niveau de la maisonnée.

EFFECTIFS TOTAL DE LA STRUCTURE : UN DIRECTEUR, DEUX ADJOINTS, 8 CADRES DE COMPAGNIE, 20 TUTEURS, UN GESTIONNAIRE, UN INFIRMIER, UN REFERENT SPORT ET COHESION SOCIALE ET 200 APPELES

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES) :

Le tuteur est le premier cadre de contact des appelés pendant les deux semaines du stage de cohésion. Il partage, nuit et jour, la vie de la maisonnée dont il a la charge. Il est responsable de la vie quotidienne de sa maisonnée et de l'esprit qui l'anime pendant deux semaines. Il veille à développer l'autonomie et la responsabilisation des volontaires et à créer une ambiance de respect mutuel.

1. Accueil et accompagnement des appelés

- Préparer l'accueil des appelés au sein de la maisonnée dans les domaines de l'hébergement, des loisirs, de l'hygiène, etc.
- Accompagner les appelés de jour et de nuit pour toutes les activités : vie courante, sport, formations, tests divers ...
- Veiller à l'assiduité et au respect des horaires pour toute la maisonnée

2. Organisation et discipline de la vie courante

- Faire connaître et respecter le règlement intérieur du centre
- Signaler aux cadres de compagnie tous les manquements

3. Organisation de la vie démocratique et citoyenne

- Créer des temps d'échange démocratiques
- Contribuer à l'organisation et au bon déroulement des tâches d'intérêt général
- S'assurer de la réalité du brassage social dans la maisonnée ou dans les activités

4. Création de l'esprit de maisonnée

- Créer une cohésion de groupe fondée sur un sentiment d'appartenance à la cellule et sur une saine émulation collective
- Assurer l'inclusion totale de volontaires à besoins particuliers

5. Sécurité physique et morale des appelés

- Faire respecter strictement les mesures de sécurité
- Identifier les risques, les situations problématiques et savoir agir seul ou en amont des cadres de compagnie
- Assurer, si nécessaire, le premier lien avec les familles (téléphone mobile)

Enfin, à la demande des cadres de compagnie et en fonction de ses connaissances et/ou de son expérience.

Si ses qualifications ou son expérience le permettent, il prend en charge, dans sa maisonnée, des appelés en situation de handicap ou à besoins particuliers.

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

- | | | |
|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Les autres services de la direction | <input type="checkbox"/> Les services déconcentrés | <input type="checkbox"/> D'autres ministères |
| <input type="checkbox"/> Les agents du ministère | <input type="checkbox"/> Les cabinets ministériels | <input checked="" type="checkbox"/> D'autres acteurs publics |
| <input type="checkbox"/> Les autres directions | <input checked="" type="checkbox"/> Le secteur privé | <input type="checkbox"/> Des organismes étrangers |

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

TUTEUR DE MAISONNEE DE VOLONTAIRES DU SNU

CONNAISSANCES / TITRES

- Expérience dans le domaine de l'encadrement dans l'éducation ou l'animation de mouvements pour la jeunesse ou dans les armées
- BAFA ou qualification équivalente (scoutisme, ...)
- Psychologie de l'adolescent
- Identification des risques psycho-sociaux
- Sécurité physique et morale des mineurs

COMPETENCES

- Animer un groupe, fédérer des énergies, créer de la cohésion
- Conduire une médiation en situation de crise
- Capacité d'écoute et réactivité
- Exemplarité, intégrité et rigueur du comportement
- Une expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers serait un plus.

LA FORMATION

Le candidat s'engage à suivre une formation en région qui se déroulera en avril pendant les périodes de congés scolaires.

LE CONTRAT

1. *Rémunération* : sur la base des expérimentations 2019 (notamment Puy-de-Dôme), rémunération journalière de 60 € net (base indicative non consolidée)

2. *Durée du contrat* : non consolidée (cibles 19 jours)

Formation régionale : 5 jours

Avant séjour préparation : 2 jours

Séjour du 23 juin au 3 juillet 2020 : 12 jours

CONTACT

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Direction départementale déléguée

33 rue Moncey – 69003 LYON

Equipe projet SNU

Chef de projet : Laurent Willeman

**Pour toute candidature,
Réponse avec CV et lettre de motivation avant le 7 février 2020
sur cette adresse mail : ddcs-snu@rhone.gouv.fr**
